



**PRÉFECTURE
DE LA SOMME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°2023-067

PUBLIÉ LE 23 JUIN 2023

Sommaire

Préfecture de la Somme - SCPI - BEUP /

80-2023-06-21-00009 - Arrêté n° HCC/80/2023/01 portant habilitation de la société QUADRIVIUM en vue d'établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciale pour le département de la Somme (2 pages)

Page 3

Préfecture de la Somme - SCPI - BEUP

80-2023-06-21-00009

Arrêté n° HCC/80/2023/01 portant habilitation de la société QUADRIVIUM en vue d'établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciale pour le département de la Somme

ARRÊTÉ

Portant habilitation de la société QUADRIVIUM en vue d'établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciale pour le département de la Somme

LE PRÉFET DE LA SOMME

- Vu** le code de commerce et notamment les articles L. 752-23 et R. 752-44-2 à R. 752-44-6;
- Vu** la loi n°2018-1021 du 23 novembre 2018, modifiée, portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique ;
- Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifiée, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;
- Vu** le décret du 21 novembre 2018 portant nomination de Mme Myriam GARCIA, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
- Vu** le décret n°2019-331 du 17 avril 2019 relatif à la procédure devant la commission nationale d'aménagement commercial et au contrôle du respect des autorisations d'exploitation commerciale ;
- Vu** le décret n°2019-563 du 7 juin 2019 relatif à la composition et au fonctionnement des commissions départementales d'aménagement commerciales et aux demandes d'autorisation commerciale ;
- Vu** le décret du 20 juillet 2022 nommant M. Étienne STOSKOPF, préfet de la Somme, à compter du 23 août 2022 ;
- Vu** l'arrêté ministériel du 28 juin 2019 fixant le contenu du formulaire de demande d'habilitation pour établir le certificat de conformité mentionné au premier alinéa de l'article L. 752-23 du code de commerce ;
- Vu** l'arrêté préfectoral du 23 août 2022 donnant délégation de signature à Mme Myriam GARCIA, sous-préfète hors classe, secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;
- Vu** la demande d'habilitation adressée par voie télématique le 7 avril dernier par la société QUADRIVIUM, dont le siège social est situé 2, promenade Mallarmé à Vulaines-sur-Seine (77870) représentée par M. Michaël AYMES en sa qualité de gérant et directeur des études, en vue d'établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d'exploitation commerciales pour le département de la Somme ;
- Sur proposition de la secrétaire générale de la préfecture de la Somme ;

ARRÊTE

Article 1er. – L’habilitation n°HCC/80/2023/01 de la société QUADRIVIUM, dont le siège social est situé 2, promenade Mallarmé à Vulaines-sur-Seine (77870) représentée par M. Michaël AYMES, en vue d’établir les certificats de conformité attestant du respect des autorisations d’exploitation commerciale pour le département de la Somme est accordée à compter de la date du présent arrêté.

Article 2. – La présente habilitation est valable sur l’ensemble du département de la Somme, pour une durée de 5 ans, non renouvelable par tacite reconduction.

Article 3. – Les personnes affectées à l’activité faisant l’objet de la demande d’habilitation sont les suivantes :

- M. Michael AYMES ;
- Mme Gwenaëlle LABIT ;
- Mme Stecy GARANGER ;
- M. Fabien THABOURET.

Article 4. – La secrétaire générale de la préfecture est chargée de l’exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la Somme.

Amiens, le 21/06/2023

Pour la préfète, et par délégation,
La secrétaire générale



Myriam GARCIA